



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 121.2020

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29				
En exercice :	29				
Qui ont pris part à la délibération :	27	Pour : 27	Contre : 0		

Date de la convocation : 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ, Maire.

Présents : M. ANDRÉ. Mmes ANDREU. BALAGUE. M. BECHENY. Mme CHALLET. M. DEBUISSER. DENES. MM. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. THOMAS. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY. Mme VIGNE.

Pouvoir(s) : Mme CHALLAL à M. RAFAZINE. Mme CLAIREFOND à Mme DENES. M. JAMMES à M. MANERO. Mme OVADIA à Mme PONS. M. TALBOT à M. MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : Mmes ARMENGAUD. CHALLAL. CLAIREFOND. FABREGAS. OVADIA. MM. JAMMES. TALBOT.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération: TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CHAUFFERIE DU BATIMENT DE L'HOTEL DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 2021

Exposé :

Suite aux travaux de rénovation thermique de l'école Henri Matisse, la commune dispose d'une réserve d'énergie suffisante pour alimenter le bâtiment actuel de l'Hôtel de ville.

Ceci permettra de mettre en conformité réglementaire l'actuelle chaufferie, qui deviendra par la suite une simple sous-station.

Afin de sécuriser et compléter cette installation, les systèmes de climatisation au gaz R22 existants actuellement à l'Hôtel de ville seront remplacés par des équipements modernes permettant à la fois le rafraîchissement en été et un complément thermique en hiver.

Le montant des travaux envisagés s'élève à 84 340 € HT.

Ce type d'installation est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local sur le volet de la rénovation thermique des bâtiments communaux.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2334-42 et R. 2334-39,
Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de solliciter au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 une subvention au taux le plus large possible pour les travaux de rénovation de la chaufferie de l'Hôtel de ville.

Article 2 : d'approuver le dossier de subvention à déposer auprès des services de l'Etat.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tous les éléments nécessaires.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20201217-17122020_121-DE
Reçu le 21/12/2020
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
21/12/2020

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E